

**Questions orales présentées par les conseillers communaux  
au Conseil communal du 27 avril 2017  
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden  
aan de Gemeenteraad van 27 april  
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

**Question orale de Monsieur El Ghabri, conseiller communal, concernant l'application des dispositions du ROI relatives à la présidence du Conseil communal et à la publicité des débats.**

**Mondelinge vraag van de Heer El Ghabri, Gemeenteraadslid, betreffende de toepassing van de maatregelen van het huishoudelijk reglement met betrekking tot het voorzitterschap van de Gemeenteraad en tot de openbaarheid van de debatten.**

**M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen :** Le 24 avril 2014, nous votions à l'unanimité le nouveau Règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil communal, texte produit avec le concours de tous les groupes politiques. Nous intégrions alors une série de dispositions nouvelles relatives à la nouvelle loi communale. Ma question porte sur l'application de deux d'entre elles, à savoir les dispositions qui concernent la présidence du Conseil communal, et celles regardant la publicité des travaux de ce même Conseil communal.

En début de législature, le 13 décembre 2012, ma collègue Catherine Morenville vous interrogeait pour savoir s'il était dans vos intentions d'actionner la possibilité, alors nouvelle, de désigner un ou une présidente du Conseil communal parmi les conseillers. Nous y étions favorables afin de renforcer la qualité, l'impartialité et la bonne tenue démocratique de notre Conseil. À l'époque, vous n'y étiez pas opposé par principe et avez même dit vouloir prendre une initiative dans les six mois avec une proposition qui « nous surprendrait ».

Quatre ans et quatre mois plus tard, où en êtes-vous dans vos réflexions ?

Pour quelles raisons n'avez-vous pas désigné un ou une présidente du Conseil, cette possibilité étant désormais prévue par l'article 18 de notre ROI ?

Le second volet de ma question porte sur la publicité des travaux de notre Conseil. Cet enjeu – celles et ceux qui ont participé au groupe de travail s'en souviendront peut-être – a fait l'objet, à l'époque, de discussions assez âpres et précises au moment de la rédaction du nouveau Règlement d'ordre intérieur. Au final, nous avons trouvé, me semble-t-il, un point

d'équilibre entre ce qui était souhaitable du point de vue de la transparence des débats et ce qui était possible au regard des capacités des services communaux.

À cet égard, on a le sentiment aujourd'hui que le règlement n'est pas appliqué correctement.

L'article 50<sup>ter</sup> du ROI prévoit que les questions et interpellations ainsi que les réponses qui y sont données sont mises en ligne sur le site internet de la commune endéans le mois de la séance au cours de laquelle ces échanges ont eu lieu.

Aujourd'hui, le Règlement est bien appliqué puisque les textes sont mis en ligne mais ils n'y demeurent pas. Il est impossible d'avoir accès aux questions, interpellations et répliques datant de plus d'un an. Or cela serait très utile pour assurer un suivi des dossiers tout au long de la législature et renforcer la transparence de nos échanges.

Serait-il possible de prévoir un temps d'accès plus long à ces documents ? Pourraient-ils, par exemple, rester en ligne tout au long de la législature ?

L'article 56 du ROI prévoit, par ailleurs, la publication d'un compte-rendu sténographique des séances du Conseil. Or, à notre connaissance, cette disposition ne semble pas être respectée. Quelles en sont les raisons ?

L'article 17 prévoit la publication d'un compte-rendu des décisions du Conseil sur le site internet de la commune. Pourriez-vous nous indiquer l'endroit du site où nous pouvons trouver ce document ? Le texte ne fixe pas de délai à la publication de ce compte-rendu. Quel est celui que vous avez décidé de vous imposer ?

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** L'article 8<sup>bis</sup>, qui a été inséré dans la loi communale, prévoit en effet la faculté de désigner un autre président de séance que le bourgmestre.

Je m'étais rallié à l'époque à l'esprit de cet amendement à l'ordonnance car j'y voyais un double intérêt.

D'abord, pour que les réunions se déroulent dans de bonnes conditions, il se peut que la faculté pour le Conseil communal d'élire un président en son sein ramène le calme et évite que les travaux ne soient rendus difficiles pour des raisons qui tiennent à l'allure du président ou à des problèmes politiques susceptibles de nuire à la bonne ambiance constructive des séances du Conseil.

À l'époque, j'avais introduit une seconde notion qui pouvait justifier cela et à laquelle je suis encore attaché aujourd'hui, à savoir permettre qu'un conseiller communal puisse

présider la séance du Conseil pour une période limitée et non pour toute la législature. Il pourrait ainsi se familiariser avec l'exercice d'une présidence. Dans ce cas, il y aurait une rotation – tous les six mois, par exemple.

Mais l'amendement amené ici ne permet pas cette rotation. C'est très ennuyeux et j'ai d'ailleurs suggéré de rouvrir le débat car l'idée me paraît intéressante.

Les dispositions actuelles ne l'autorisent pas ou alors il faudrait procéder à une réélection à chaque fois. Autrement dit, le président en exercice devrait démissionner et on organiserait ensuite une nouvelle élection à l'issue de laquelle un autre président prendrait la relève. Bref, nous en sommes restés là.

Certains voyaient aussi dans cette possibilité l'occasion de donner une fonction supplémentaire à quelqu'un dans le cadre de négociations, sur lesquelles je ne vais pas m'étendre et qui ne nous concernent d'ailleurs pas.

L'idée ici est surtout de retrouver une ambiance de travail constructive dans le cas où le président ne serait pas capable, ne souhaiterait pas, ne voudrait pas ou ne manifesterait pas la volonté de faire en sorte que les travaux se déroulent dans une ambiance constructive.

Serais-je un président qui vous a à ce point déçu ? Ai-je été à ce point autoritaire, cassant, méprisant de vos propos ?

*(Rires)*

Je pourrais le comprendre si vous m'apportiez la preuve de mon intolérance. Mais cela n'a pas encore été démontré jusqu'à présent.

Toujours est-il qu'on pourrait peut-être en revenir à mon idée, c'est-à-dire non pas désigner quelqu'un pour toute la durée de la législature mais pour quelques séances.

Toutefois, ne nous trompons pas, le président qui serait ainsi désigné resterait toujours sous l'autorité de son groupe ainsi que sous l'autorité du bourgmestre, en particulier pour un certain nombre de matières légales.

S'il y a un candidat pour présider qu'il se présente et c'est en toute humilité que je lui laisserais la place.

Un amendement pourrait éventuellement être apporté à cette disposition dans l'esprit que je viens de dire. Je pensais que cette idée ferait écho, mais ça n'a pas été le cas.

En ce qui concerne la transparence et le devoir de publicité des débats.

Les engagements que nous avons pris dans le Règlement d'ordre intérieur sont bien le reflet des dispositions prévues dans la nouvelle loi communale.

Je vais rappeler ces obligations en retraçant la vie de notre Conseil (c'est en effet important car on parle beaucoup de l'information des membres des assemblées).

Huit jours francs avant le Conseil, nous transmettons l'ordre du jour public aux conseillers ; nous l'affichons également aux valves de la commune et le postons sur notre site internet.

Le mardi qui précède la réunion du Conseil communal, vers 11h, une fois le délai de remise des questions passé et leur validation par le président – ce qui est en très grande majorité le cas – les questions et interpellations sont transmises aux conseillers.

Ensuite, après la séance, les échanges intervenus lors de la séance de questions et interpellations sont mis en ligne sur le site de la commune, conformément à l'article 50 de la loi communale.

Il y a eu certains retards, c'est vrai, dû aux délais de retranscription de la sténographie. Cela a été résorbé. Le compte rendu des questions et interpellations posées le 23 février n'a été mis en ligne qu'après trois semaines. C'est le cas également du compte rendu du 30 mars.

Ces comptes rendus sont également disponibles sur la plate-forme régionale Editoria, plate-forme de diffusion de publications des communes et autres institutions.

Sur la page communale, les comptes rendus sont disponibles durant un an ; l'ensemble des autres comptes rendus se trouvent sur Editoria.

À la suite du dépôt de votre question, il y a deux mois, nous avons d'ailleurs ajouté un lien vers cette plate-forme sur la page « questions et interpellations » du site communal.

Laisser l'ensemble des questions et interpellations sur le site devenait trop lourd et rend le site peu lisible.

Par ailleurs, le site communal va être retravaillé ; un marché a été prévu à cet effet. Nous allons faire en sorte que son utilisation soit plus aisée et nous simplifierons l'accès aux éléments relatifs à la « vie politique ».

En ce qui concerne le *Bulletin communal*, c'est une disposition qui ne figure pas dans la nouvelle loi communale mais qui demande un travail important. Cette tâche revient au Service des assemblées.

C'est un très gros travail et le personnel chargé de la tenue des bulletins communaux a souvent été appelé à beaucoup d'autres tâches prioritaires.

Nous disposons de tous les comptes rendus sténographiques mais la mise en page de ces bulletins exige un important travail assez méticuleux.

Les documents dont la conservation est pérenne doivent être bien vérifiés pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune erreur car ce sont des textes de référence.

Nous pouvons confirmer que les bulletins en retard sont presque terminés. Ils sont actuellement soumis à vérification avant d'être reliés et remis aux chefs de groupe.

J'espère que vous comprendrez que cette vérification peut prendre un certain temps. Vers le mois de mai vous devriez déjà recevoir quelques volumes, sachant qu'un volume contient plus ou moins six conseils.

Ne pourrait pas d'ailleurs trouver une autre manière de vous communiquer les échanges sur telle ou telle délibération du Conseil ? Plusieurs communes ont arrêté la pratique du *Bulletin* depuis longtemps déjà. C'est à réfléchir.

Pour ma part, j'ai tendance à considérer que c'est pas mal d'avoir de belles archives, étant donné, en particulier, la manière dont elles sont organisées maintenant grâce au travail rigoureux qui vous a été présenté lors du dernier Conseil communal.

Personnellement, je pense qu'il faut garder cette pratique.

Les PV des Conseils sont rendus publics sur Editoria le lendemain de leur approbation par le Conseil communal suivant, c'est-à-dire en moyenne un mois plus tard.

Notre site communal renvoie déjà vers la plate-forme Editoria pour les PV en suivant un chemin *ad hoc* : on clique sur l'onglet « Vie politique », puis sur « Conseil », puis sur « les séances du Conseil communal » et, enfin, sur « Décisions ».

Il y a donc eu un certain retard, aujourd'hui résorbé.

Pour conclure, sur la question du *Bulletin communal* et de sa forme, moi, je reste assez conservateur dans ce domaine et un certain nombre d'améliorations substantielles ont été apportées dans notre travail d'information et de vérification du contenu de nos travaux.

**M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen :** J'entends vos arguments sur la présidence du Conseil communal. Cependant, je voudrais rappeler que l'esprit de cette disposition de la nouvelle loi communale qui nous imposait de l'intégrer dans notre Règlement d'ordre intérieur n'était pas tellement d'avoir une espèce de police de séance, qui consisterait à donner la présidence à un conseiller pour essayer de retrouver une

forme de sérénité dans les débats. Cette disposition visait vraiment à pousser plus loin les standards démocratiques et à assurer l'impartialité dans les échanges et les délibérations.

On imagine assez mal le ministre-président régional bruxellois présider le parlement. Cela nous semble logique. Je pense que c'était la philosophie de ceux qui ont poussé cette disposition au niveau régional. Ils souhaitaient permettre de manière structurelle que la présidence soit assurée par un conseiller.

J'entends aussi votre souhait d'en faire quelque chose qui soit une présidence tournante, même si je ne comprends pas tout à fait les limites que vous vous donnez. Quand bien même partirions-nous sur cette idée, je ne vois pas où réside la difficulté de faire démissionner le président élu.

Peut-être est-ce lourd sur le plan administratif mais, techniquement et politiquement, je ne vois pas où se situe la difficulté d'une présidence tournante.

Sur la disposition relative à la publicité des débats, je comprends les limites et les difficultés. Mais les personnes qui étaient autour de la table au moment où nous discutons de la réforme du Règlement d'ordre intérieur ont vraiment essayé de tenir compte des contraintes techniques afin de ne pas surcharger les équipes. M. le secrétaire communal était présent lors de ces échanges et on a vraiment cherché à trouver un point d'équilibre.

Je n'ai pas de dogme sur les comptes rendus sténographiques – j'ai du mal à en voir le sens – mais, dès le moment où on a décidé d'inscrire ce point dans le Règlement d'ordre intérieur, il me semble assez logique de respecter la disposition.

Quant aux questions et interpellations, je n'ai pas bien compris votre réponse.

Me confirmez-vous que désormais, outre le fait d'être mises en ligne endéans le mois, les questions et interpellations pourront le rester durant toute la législature pour nous permettre de suivre la gestion des dossiers ?

Il ne me semble pas que ce soit très lourd sur le plan technique. En tout cas, cela représenterait une vraie plus-value qui faciliterait notre travail ainsi que l'accès des citoyens à nos travaux.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** L'idée est de laisser les questions et interpellations sur le site durant un an.

Sinon, elles sont sur Editoria. Vous pouvez donc toujours vous rendre sur un site où ces questions et interpellations sont stockées.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Oui mais c'est aussi pour le public. Il n'y a pas d'indication pour le public que les questions et interpellations sont aussi accessibles sur Editoria.

Par exemple, si quelqu'un souhaite connaître les questions sur les cantines scolaires qui ont été posées durant la législature, il ne trouvera sur le site que celles posées la dernière année.

Avoir au minimum accès aux questions posées sur l'ensemble de la législature serait bien, comme cela existe sur le site du Parlement, avec un moteur de recherche qui fonctionne par mot-clé ou par auteur des questions ou par échevin interpellé. Au niveau de la transparence et de l'accès à l'information, c'est un minimum. Les questions et interpellations sont un des moyens dont dispose les conseillers pour contrôler ce qui se fait au Conseil communal et c'est normal que ce soit accessible au public.

Pour le moment, il n'y a d'archives que pour un an ; au-delà, on ne retrouve plus les questions posées par les conseillers communaux.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Vous voulez que cela reste sur notre site ? On va examiner la question. Je suppose qu'il faut des capacités de stockage suffisantes.

Je ne suis pas opposé à ce qu'elles figurent sur le site plus d'un an.

On va étudier la question et on reviendra vers vous.

**Question orale de Monsieur Henderick, Conseiller communal, relative aux retards importants pris par le chantier de réaménagement des Parvis de Saint-Gilles.**

**Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de aanzienlijke vertragingen opgelopen bij de herinrichtingswerf van het Sint-Gillis Voorplein.**

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Nous avons appris, il y a une quinzaine de jours, à la suite d'une communication faite par le placier du marché et par les autorités aux maraîchers ou commerçants du Parvis, que le chantier, qui devait être le chantier urbanistique de la commune au cours de cette législature, a pris ou prendrait quelque retard.

Ce chantier, qui devait commencer le 24 janvier 2017 – information qui figure toujours sur le site de la commune et je vous invite à le vérifier – ne commencerait apparemment au plus tôt qu’au mois d’août.

Cela soulève évidemment quelques questions.

**M. Thierry Van Campenhout, échevin de l’Urbanisme et de l’Emploi – LB :**  
Excusez-moi mais on les connaît car on les a lues dans la presse...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Les réponses, je les ai aussi lues dans la presse...

*(Rumeurs)*

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** S’il vous plaît, n’interrompez pas M. Henderick !

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Monsieur l’échevin, je pense que le Couture Truck a été présenté dans la presse avant de l’être au Conseil communal !

*(Rumeurs)*

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Revenons à l’essentiel.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Nous avons appris que les travaux qui devaient commencer le 24 janvier et ont justifié un certain nombre de modifications profondes de l’organisation du marché – dont le déménagement partiel, dans la première quinzaine du mois de janvier, du marché du Parvis sur le Carré de Moscou, qui a entraîné la mobilisation des commerçants de la rue du Fort pour tenter de garder une partie du marché du samedi dans leur rue – avec des conséquences négatives sur l’activité commerciale de l’ensemble de la zone, sont reportés au mois d’août.

J’ai pu lire dans la presse que finalement c’était pour le bien de l’ensemble des acteurs de la zone, notamment les commerçants du Parvis qui vont pouvoir profiter de la belle saison pour leurs terrasses, et que *in fine* il s’agissait d’une décision pragmatique.

Pourtant, vous aviez fixé une date et présenté ici même, au Conseil communal de la fin du mois de décembre, un échéancier des travaux avec une description détaillée étape par étape



et par zone – d’abord, les terrasses et le long des façades des commerces du Parvis avec un déplacement des terrasses au fur et à mesure, etc. – fixant l’achèvement du chantier en janvier 2018.

Aujourd’hui on apprend qu’il est retardé « par pragmatisme ». On rapporte que l’entrepreneur – vous allez peut-être me démentir, et c’est tant mieux – n’aurait pas toutes les autorisations pour entamer les travaux ; il s’agirait soit d’autorisations administratives pour procéder aux travaux, soit d’autorisations pour importer les matériaux nécessaires.

J’aimerais donc vous entendre sur les raisons qui justifient le report du chantier.

Ma deuxième question porte sur le nouvel échéancier. Si l’on débute au mois d’août, comment les choses vont-elles se dérouler ? Comment l’ensemble des acteurs de la zone vont-ils être informés ?

Qu’en est-il de la plantation des arbres ? L’échéancier prévoyait de replanter les arbres à l’automne, ce qui est en effet la meilleure saison pour le faire. Qu’en est-il aujourd’hui ?

Étant donné que le chantier a entre six et sept mois de retard, est-il prévu de planter ou replanter les arbres à la même époque ? Ou cela ne posera-t-il aucun problème ? J’espère que cela n’en posera pas.

Enfin, l’avenir du marché soulève quelques questions. Avoir un marché sur le Parvis appartient à une très vieille tradition. Aujourd’hui, certains font valoir que le lieu actuel est agréable, sympathique et permet une exploitation à 100% des terrasses du Parvis ; l’on pourrait donc, à l’avenir, conserver le marché à cet endroit.

Je rappelle tout de même que la localisation actuelle, qui est temporaire, pose un gros problème de chalandise sur le Parvis ; elle pose un vrai problème de passage dans la rue du Fort où le marché est quasi moribond et où l’ensemble des commerces éprouvent d’énormes difficultés à traverser la phase transitoire.

Par ailleurs, nous avons appris que les contrats avec les maraîchers et les ambulants sont tout bonnement annulés et on les laisse dans l’incertitude quant à l’avenir de la reconduction de leur abonnement.

J’aimerais vous entendre sur l’avenir du marché, sur les garanties que l’on peut offrir aux maraîchers et aux ambulants, ainsi que sur l’échéancier des travaux et les raisons de leur retard.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** La parole est à Mme Marcus.  
M. Debouverie interviendra ensuite.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB :** La gestion du chantier du Parvis n'est aucunement problématique. J'ignore pourquoi il a fallu que l'on en discute autant ces dernières semaines.

Entendez bien ce que je dis : « La gestion du chantier du Parvis n'est aucunement problématique ». Elle n'est pas simple comme tout chantier d'espace public dans un contexte urbain très dense, tributaire d'autres chantiers publics ou privés. Il faut gérer tout cela alors qu'il est impossible de connaître la programmation précise de ces différents chantiers sur le territoire au moment où on lance l'adjudication du marché public.

Néanmoins, les travaux du Parvis de Saint-Gilles ont bel et bien débuté le 24 janvier, comme vous avez certainement pu le constater. Du 24 janvier jusqu'à la fin de ce mois d'avril, les travaux des concessionnaires d'utilité publique nécessaires préalablement au chantier de réaménagement, ont bien eu lieu.

Il s'agissait en principal de la rénovation du réseau électrique de Sibelga, de l'adaptation du réseau de VOO et de Proximus, du placement d'un câble pour le réseau Wifi accessible au public – puisque, dans le cadre de la *smartcity*, nous projetons d'avoir une place qui offrira le réseau Wifi – et du placement de câblage pour de nouvelles caméras de police. Il fallait également supprimer deux armoires de Sibelga qui encombraient les façades de l'église, rénover la cabine à haute tension du côté de la rue des Vieillards, supprimer ou enterrer divers câbles aériens afin de nettoyer visuellement l'espace public.

Il était indispensable de procéder à tous ces travaux et de déplacer le marché dès le 24 janvier pour mener l'ensemble de ces opérations qui nécessitaient le creusement d'importantes tranchées et le passage d'engins lourds.

L'administration communale pilote ce projet en étroite concertation avec l'entrepreneur, les bureaux d'études Bas Smet et Greisch, les services de police et également la Commission de coordination des chantiers de la Région. La commune est représentée par le service des Espaces publics et est donc au centre de l'information.

Depuis l'année passée, nous avons envisagé avec attention une simulation du planning des travaux au fur et à mesure de l'avancement administratif de ce dossier permettant de planifier un début de chantier directement à la suite des travaux de tous les concessionnaires d'utilité publique.

Le déroulement des procédures administratives liées à l'approbation du dossier par deux tutelles régionales – la tutelle administrative et la tutelle des subsides – en a décidé autrement.

Néanmoins, si l'on tient compte de l'évolution du dossier, la désignation de l'entreprise Nutons a été approuvée par le Collège fin décembre 2016 ; l'octroi des subsides, quant à lui, fut seulement approuvé par le ministre-président le 21 février dernier.

Ce n'est qu'à partir de cette date – fin février – que la commune a été autorisée à notifier la commande à l'adjudicataire, sous peine de non-subsidiation du dossier – ce qui était quand même une indication majeure. Le montant du subside est – je tiens à vous le rappeler – de 1.245.000 euros !

C'est alors qu'ont pu débiter les concertations avant travaux nécessaires avec l'entreprise et tous les acteurs intervenants – qui sont nombreux – afin de préparer le chantier tant en matière d'organisation que de l'examen du respect des plans et cahiers des charges.

Il faut savoir que la préparation d'un tel chantier se forge pas à pas et avec minutie vu le nombre d'intervenants et il ne faut pas seulement compter tous les acteurs qui participent à ce chantier mais aussi tous les sous-traitants d'entreprise qu'il faut concerter.

Nous nous sommes d'abord concentrés sur l'organisation du chantier, c'est-à-dire sur l'élaboration du planning et du phasage, en coordination avec « l'hypercoordinateur » de la Région, nouvelle fonction récemment créée par la Région dans le cadre de la Commission de coordination des chantiers. L'hypercoordinateur délivre les autorisations en prenant en considération l'ensemble des chantiers impactant la mobilité dans une zone plus vaste que le lieu du chantier lui-même.

L'hypercoordinateur est chargé de veiller à la coordination des chantiers qui ont lieu dans la zone. Ici, dans le phasage, on a tenu compte en particulier de la fermeture totale prochaine du tunnel de la Porte de Hal qui aura lieu du 19 mai au 28 juin. Il faut savoir que la planification des travaux du tunnel de la Porte de Hal n'a été portée à notre connaissance qu'en janvier dernier.

À l'heure actuelle, le début du chantier est programmé, après la réouverture du tunnel à une bande de circulation dans chaque sens et les congés d'été des entreprises et des fournisseurs – fin juillet-début août.

Le service des Espaces publics, l'entrepreneur et les bureaux d'études discutent toujours, avec l'hypercoordinateur et la Commission de coordination des chantiers, du plan de

phasage, dont la première phase concerne la fermeture de la chaussée de Waterloo et de l'avenue Jean Volders, principalement durant le mois d'août afin de profiter d'un trafic moins dense durant les vacances scolaires.

Nous finaliserons à la mi-mai les accords avec l'hypercoordinateur, la Commission de coordination des chantiers et la police.

Parallèlement à l'élaboration du planning, nous examinons toutes les fiches techniques relatives aux matériaux, aux échantillons et au mobilier prescrits dans les plans et le cahier des charges et proposées par l'entrepreneur.

C'est un travail important, qui nécessite de très nombreuses réunions depuis la commande des travaux. Ce n'est qu'après approbation des fiches et des détails techniques que l'entrepreneur peut commander les matériaux. Nous avons appris que le délai de commande de certains matériaux peut prendre jusqu'à trois mois. C'est le cas des pierres qu'il faut tailler après commande.

Le planning actuel vise le déroulement du chantier comme prévu sur 170 jours ouvrables, soit environ huit mois – du 1<sup>er</sup> août à la mi-avril 2018.

Tous les arbres seront plantés durant la période propice de repos végétatif entre les mois de novembre 2017 et mars 2018.

Le planning actuel prévoit la plantation de tous les nouveaux sujets avant la fin mars. Cependant, la possibilité de planter les nouveaux sujets du Petit Parvis avant Noël est envisagée.

Pour résumer, et avant de céder la parole à M. Debouverie sur le volet « marché », je voudrais attirer votre attention sur les éléments suivants. Absolument personne n'a commis d'erreur – ni l'entrepreneur ni l'administration communale – et je déplore que tant de bruit ait couru dans la presse et ailleurs. Non seulement il n'y a pas eu d'erreur mais, au contraire, un choix du Collège qu'il assume pleinement.

C'est justement parce que le Collège accorde beaucoup d'importance à ce chantier qu'il a trouvé plus sage de le faire démarrer juste après la période de congé des entrepreneurs. Comme je vous l'ai expliqué, nous voulions éviter de faire coïncider le démarrage de notre chantier avec la fermeture totale du tunnel de la Porte de Hal prévue avant les vacances d'été et ne voulions pas prendre le risque de voir le chantier interrompu par un manque d'anticipation. C'était aussi une demande de tous les commerçants du Parvis, à laquelle nous

ne sommes pas restés insensibles. On a préféré protéger la saison des terrasses, au grand bonheur des cafetiers et des habitants.

Je voudrais terminer en disant à quel point il faut être aveugle pour ne pas voir que les voiries de cette commune changent et à quel point le service des Espaces publics se mobilise pour offrir à Saint-Gilles de meilleures voiries.

Je veux profiter de l'occasion pour rendre hommage à tous les fonctionnaires communaux, présents ici ou dans les bureaux ainsi que sur chantier, quel que soit leur niveau, qui gèrent le chantier en voirie ou leur coordination.

Certains estimeront que ce n'est pas parfait, que les chantiers sont contraignants, mais je peux vous garantir que nos fonctionnaires dépensent beaucoup de temps et d'énergie pour limiter l'impact de ces travaux sur la vie quotidienne de tous les habitants.

Nous avons nos chantiers à gérer mais il y a aussi, malheureusement, ceux des autres qui sont très nombreux, ceux des impétrants, de la Stib ou de la Région. Tous ont des priorités qui évoluent sans cesse auxquelles nous ne faisons que nous adapter. Je peux vous dire qu'il faut faire preuve de beaucoup de patience, de minutie, de compétence et d'ingéniosité pour que tout s'enchaîne au plaisir de tout le monde.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Je voudrais, à mon tour, recadrer certaines choses figurant dans la question.

Lorsqu'on parle de « huit mois supplémentaires », je ne sais pas comment le calcul est fait.

Je rappelle simplement que le marché a été transféré à la suite d'un préavis que nous avons donné. La loi nous oblige à donner un préavis d'un an lorsqu'on modifie l'organisation ou le transfert d'un marché.

Le préavis a donc été respecté, le marché a été déplacé à la mi-janvier pour des travaux qui ont commencé le 24 janvier et se sont terminés la semaine dernière.

Les travaux ont eu lieu, les impétrants ont travaillé et il y a eu des chantiers depuis la mi-janvier jusqu'à la semaine dernière encore.

Ensuite, il y a un nouveau préavis qui a effectivement été adressé comme la loi le veut. Le chantier se terminant, comme Mme Marcus l'a dit, dans un an, nous devons donner un préavis aux abonnés puisqu'il y a une réorganisation à la fin des travaux selon des termes qui seront fixés dans les prochains mois et nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler.

Adresser un préavis n'est rien d'autre que l'application de la loi sur le commerce ambulants. Une réorganisation du marché était prévue car il y avait une demande des ambulants eux-mêmes de le requalifier. Nous avons prévu de requalifier ce marché au terme des travaux. Mais, même s'ils s'étaient terminés plus tôt, on ne relance pas un marché en période hivernale – n'importe quel spécialiste de marché vous le dirait.

Pour le marché, cela ne change pas grand-chose. Comme Mme Marcus l'a dit, ce qui change effectivement – et cela est en accord avec les commerçants du Parvis – c'est que toute la saison va pouvoir fonctionner pour ce pôle de destination qu'est le Parvis. Il n'y a pas de problème et c'est plutôt une bonne nouvelle.

En ce qui concerne la rue du Fort, je suis souvent sur le terrain depuis le déplacement du marché. J'y suis presque toutes les semaines.

J'ai des collègues dans la salle qui sont très concernés et très soucieux par ce qui se passe à la rue du Fort et les nouvelles ne sont pas mauvaises.

Je vois régulièrement, pratiquement toutes les semaines, les ambulants, les commerçants et les habitants et la situation ne correspond pas du tout à celle que vous décrivez dans votre question et d'autres ici pourraient le confirmer.

Depuis quelques semaines, il y a des consultations organisées par Atrium, il y a des rencontres avec les ambulants, avec les commerçants ; une série de choses sont programmées et vont se poursuivre qui vont permettre d'objectiver la situation.

Le transfert d'un marché est toujours perturbant, la réalisation de travaux, c'est toujours perturbant. Il y a des périodes d'adaptation. On a déjà connu cela dans le passé.

Quand on a refait tous les abords de la gare du Midi, des pans entiers du marché ont été déplacés d'un côté du chemin de fer à l'autre, etc. ; il y a eu les travaux pour le métro au Parvis. Nous avons une certaine expérience de ce genre de choses.

L'évaluation qui est en cours et va se poursuivre ne peut se limiter aux trois week-ends des congés de Pâques. Il y avait moins de monde partout, sur tous les marchés bruxellois, dans tout le secteur de la distribution. Ce sont des données objectives qu'il ne faut pas négliger.

Il y a une diversité d'avis parmi les ambulants, on ne va pas le nier. On a des retours des placeurs, d'Atrium... Il y a peut-être des problèmes de positionnement, d'organisation de flux de clientèle. C'est le travail que nous sommes en train de faire avec tous les partenaires et avec le concessionnaire.

Il y aura sans doute une adaptation progressive du marché, à la demande, en fonction de nouvelles habitudes de consommation.

Il y a une nouvelle clientèle qui arrive sur ce marché et qui n'allait pas sur le Parvis avant. Il y a, par exemple, un succès croissant du marché du jeudi après-midi. Il y a toute une série d'éléments qui doit être prise en compte.

La clientèle, en majorité, n'est pas insatisfaite de la manière dont les choses se passent. Il y a des adaptations à faire au niveau du sol, on y travaille avec Mme Marcus, avec les services, il y a des choses en cours.

Je le répète, il y a toute une série de sondages, de rencontres qui sont en cours pour nous permettre de prendre progressivement attitude sur l'organisation de ce marché, d'examiner son contenu et ce qui peut être amélioré, de se pencher sur son calendrier et ses horaires, voir aussi s'il ne faudrait pas se positionner autrement afin de le requalifier à terme pour arriver à une réorganisation plus qualitative et plus diversifiée. On travaille aussi, pour l'instant, à l'attrait de nouveaux ambulants et à la promotion de ce marché. Il y a toute une série de mesures en cours et en perspective.

Il n'y a pas de décision définitive à ce stade. Nous y travaillons avec l'ensemble des partenaires et nous faisons le maximum pour que les choses se passent d'une manière correcte dans un délai qui est celui des travaux et, je pense, que toutes les mesures d'accompagnement qui peuvent être prises le sont.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président** : La parole est à M. Henderick pour une réplique.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Je remercie le Collège pour ses réponses même si elles sont loin de me rassurer et de me satisfaire.

Je suis assez surpris d'entendre Mme Marcus nous dire que le chantier n'est pas problématique. À partir du moment où il y a un retard de quatre mois minimum, cela signifie qu'il y a un problème.

On parlait tout à l'heure de la possibilité de lire sur le site de la commune les questions et interpellations des mois précédents, je vous invite à aller relire les réponses que vous avez apportées, ici même, lors du Conseil communal du 22 décembre, sur l'échéancier, sur la gestion du chantier et les délais. Aujourd'hui vous annoncez un minimum retard de quatre mois. Cela n'est pas « pas problématique » ! Il me semble, au contraire, qu'il y a un souci.

Ensuite, les réponses apportées par M. Debouverie m'inquiètent vraiment.

Pas une seule fois, monsieur Debouverie, vous nous avez dit qu'à l'issue du chantier, le marché du Parvis retrouverait le Parvis. Pas une seule fois !

Est-ce à dire qu'aujourd'hui le Collège étudie la possibilité d'implanter le marché du Parvis à un autre endroit que le Parvis lui-même ? Dites-le.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Je vous ai dit qu'une série d'études étaient en cours pour nous permettre progressivement...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Cela veut dire qu'aujourd'hui vous envisagez la possibilité que le marché ne se situe plus sur le Parvis...

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Mais non, monsieur Henderick, mais non...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Si. Une série d'études vont examiner la meilleure localisation possible pour le marché...

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Il faut le faire en tenant compte de l'avis de tout le monde et non le vôtre uniquement...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Si vous le faites, vous dénaturez...

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Mais on n'a pas dit ça !

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Vous ne nous dites pas ce soir que le marché du Parvis retrouvera le Parvis lorsque les travaux seront terminés.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Non.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Dites-le nous que ce soit clair.



**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Vous avez entendu ce que je vous ai dit.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Oui j'ai entendu qu'il y aura des études pour déterminer quelle est la meilleure localisation du marché une fois les travaux terminés.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Monsieur Henderick, il y a d'autres avis que le vôtre...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je veux bien entendre qu'il y a d'autres avis que le mien mais j'entends surtout le vôtre, selon lequel le marché ne sera peut-être plus sur le Parvis lorsque les travaux seront terminés.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Je vous ai dit que lorsqu'on disposera d'une série d'éléments...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je trouve que c'est grave !

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Mais non, cela n'a rien de grave...

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Ce marché a plus de cent ans. Vous allez totalement le dénaturer en le déplaçant !

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Quel est notre devoir ? C'est l'intérêt général.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Eh bien, l'intérêt général est de maintenir le marché sur le Parvis !

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Ça, ça ne veut rien dire !

Je dis simplement que le débat est ouvert et qu'il faut consulter, écouter, entendre. Il n'y a pas d'a priori maintenant. Mais il ne conviendrait pas de dire non plus que l'on fait l'impasse sur une consultation de la population.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Monsieur le bourgmestre, ce qui m'étonne c'est que toutes les explications données pour justifier les travaux – plus de deux millions de travaux pour une place qui fonctionnait bien – portaient sur la nécessité de rendre le Parvis plus accessible aux maraîchers – les arbres posaient des problèmes aux camions, les dénivelés posent des problèmes aux piétons et aux camions, etc.

Maintenant vous venez nous dire qu'il est possible que le Parvis, à l'issue des travaux, ne soit plus le lieu où se tiendrait le marché.

Je trouve que là il y a un mensonge, il y a un leurre, une volonté de camoufler un agenda caché qui est de déplacer le marché sur le Carré de Moscou pour faire plaisir aux cafetiers du Parvis.

Et, pendant ce temps-là, contrairement à ce que vous dites, la rue du Fort, elle se meurt. Elle se meurt.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Gardons notre sang-froid sur ce dossier qui n'appelle pas, aujourd'hui en tout cas, un tel tumulte.

Il faut rénover le Parvis – tout le monde est d'accord. Il faudra aussi, à un moment donné, améliorer le revêtement de la place Janson.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB :** Oui, c'est prévu, c'est dans le contrat de quartier.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Il est inutile de nous disputer maintenant. Nous verrons quel est l'intérêt de la population et nous verrons à ce moment-là ce qu'on fait.

**M. Michel Libouton, conseiller communal – LB :** La situation à la rue du Fort n'est pas celle que vous dites, monsieur Henderick.

Il se fait que j'y suis assez régulièrement, il se fait même que j'y dors, c'est chez moi, j'y habite.

Je fréquente les commerçants. J'ai rarement vu une rue aussi dynamique où les commerçants se battent autant pour obtenir ce qu'ils désirent, à savoir la revitalisation de la rue du Fort.

Il y a régulièrement des concertations avec Mme Marcus et avec M. Debouverie. Il y a des commerces qui meurent comme partout et il y en a qui naissent. Il ne faut pas dire que cette rue se meurt, c'est faux.

C'est vrai que l'on a dû se battre pour que le marché reste rue du Fort mais, après discussion, cela a été obtenu sans problèmes.

Il ne faut pas dire des bêtises, monsieur Henderick.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Si vous le permettez, monsieur le bourgmestre, j'ai une dernière petite question.

*(Protestations sur les bancs du PS)*

Je pense que le sujet est effectivement important et il n'est que 21h30. Se joue ici l'avenir du marché du Parvis. Si on ne se bat pas, je pense que nous sommes dans une logique de délocalisation. Cela vaut la peine que l'on se batte pour ça.

Vous nous dites qu'il va y avoir des études auprès des gens qui fréquentent le marché pour savoir s'ils trouvent qu'il est bien à l'endroit actuel ou s'il faudrait le mettre ailleurs. Ce qui m'inquiète, c'est que, depuis qu'il est installé sur le Carré de Moscou, toute une clientèle a disparu.

Monsieur l'échevin, vous hochez de la tête en disant : « non, non, non ». Mais, aujourd'hui, on a une baisse de fréquentation de 50%. Les comptages sont là, ils sont faits par les commerçants. Il n'y a pas un commerçant qui dise que son chiffre d'affaires est supérieur à celui de l'année dernière au même moment.

Dès lors, on ne tiendra pas compte de l'avis des gens qui ont quitté le marché du Parvis pour se rendre sans doute au marché du Midi.

Comme je vous le disais, lors d'une intervention précédente, le Parvis est un endroit central et le fait d'avoir la jonction avec la rue du Fort permettait de drainer vers le marché du Parvis toute une population qui venait du bas de Saint-Gilles et qui n'allait pas au marché du Midi.

Aujourd'hui, le fait que le dimanche, la rue du Fort ne fonctionne plus, que le Parvis n'est plus occupé a pour conséquence que toute une population qui venait de la place de Bethléem et des rues avoisinantes ne se rend plus au Parvis.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Je pense qu'il faut d'abord lancer les travaux du Parvis avant de voir ce qu'il en sera après.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Avant que l'option de délocaliser le marché...

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Non, non, nous n'avons jamais dit ça.

J'ai été au Carré de Moscou, il y a quelques semaines, ainsi qu'au Parvis. J'ai écouté les uns et les autres. Nous aurons ce débat, c'est clair. Aucune option n'a encore été prise. Il ne faut pas faire de procès d'intention à M. Debouverie.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Le fait qu'aucune option n'ait encore été prise est déjà une option. On est déjà un pas plus loin que l'objectif annoncé pour justifier la rénovation du Parvis qui était de faciliter le travail des maraîchers. C'était ça la justification, avec en plus la nécessité d'avoir un revêtement plat pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, etc.

Maintenant, on nous dit : « on ne sait pas, peut-être qu'il restera, peut-être que non ». Nous sommes donc déjà un pas plus loin. Vous avez pris une option sur une possible délocalisation du marché vers un autre lieu – le Carré de Moscou ou ailleurs...

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** La parole est à M. Alain Maron.

**Monsieur Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Je remercie Mme l'échevine d'avoir répondu de manière exhaustive sur les travaux en cours au Parvis de Saint-Gilles.

Sur la base de ces informations, nous ne pensons pas qu'il faille dénoncer une responsabilité particulière de la commune dans le retard. Il n'y a donc pas lieu de s'exciter et, effectivement, des chantiers de cette ampleur sont parfois difficiles à maîtriser à quelques semaines ou mois près. Certes, il y a du retard par rapport au calendrier annoncé mais cela nous semble relativement un non-événement.

En revanche, comme vous le savez, dès le départ, nous avons été assez circonspects sur l'idée même de rénover complètement le Parvis. De même, nous vous avons demandé d'emblée de centrer votre réflexion sur une articulation de la rénovation du Parvis avec celle

du Carré Hôtel des Monnaies, la place Marie Janson. Or cette réflexion est clairement mise entre parenthèses pour l'instant. Le devenir de la place Marie Janson n'est pas clair et n'est pas articulé avec le Parvis. Nous l'avons fait remarquer il y a deux ans déjà. Cela reste pour nous un questionnement.

Par ailleurs, le marché lui-même, en temps normal, déborde déjà le Parvis, du moins le week-end, puisqu'il s'étend sur le petit Parvis, sur la rue du Fort, le samedi, et dans le bas du Carré Hôtel des Monnaies. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il déborde un peu plus d'un côté ou de l'autre et à ce qu'on réfléchisse à la manière d'améliorer au mieux les choses les jours où il s'étend le plus.

Ceci dit, il y a deux éléments qui nous semblent importants. Pour avoir discuté avec beaucoup de maraîchers, parlé avec les gens et avoir fréquenté nous-mêmes ce marché, lorsqu'il se tenait sur le Parvis et maintenant sur le Carré Hôtel des Monnaies, il faut constater que le taux de fréquentation a baissé.

Souvent les commerçants ont tendance à râler lorsqu'on change les situations parce que cela les insécurise – c'est vrai dans plein de domaines –, il faut parfois du temps pour que les choses se remettent en place, etc. Néanmoins, objectivement, l'endroit est moins un lieu de passage que le Parvis, ne fût-ce que parce qu'il n'y a pas la sortie du métro. Quand les gens sortaient du métro, ils tombaient automatiquement sur le marché et s'y arrêtaient pour faire leurs courses. Cet effet n'existe plus depuis que le marché est sur le Carré. C'est idiot parce qu'il n'y a que quelques mètres en plus mais c'est comme ça.

De plus, on vous l'a dit à l'époque, l'accessibilité n'est pas la même. Symboliquement, la traversée et le franchissement du Parvis pour se rendre sur le Carré de Moscou constituent une sorte de barrière lorsqu'on vient des quartiers situés de l'autre côté.

Il faut donc intégrer l'idée qu'il y a un risque à le déplacer. Il est exact que, lorsque vous nous avez présenté le projet et le cahier de charges, les architectes et les bureaux d'étude – au départ, plusieurs bureaux avaient été retenus avant d'en sélectionner un seul – ont tous travaillé en partant de l'idée que le marché serait situé sur le Parvis. Ils ont conçu urbanistiquement un projet avec le marché. La conception même du projet intègre la division spatiale du Parvis (avec les cinq bandes marquées au sol) selon les fonctions, avec les terrasses, le marché, etc.

Les choses ne sont pas immuables, c'est vrai, elles peuvent être changées. On peut imaginer de la souplesse et le Parvis ne doit pas être réduit strictement à l'espace compris entre la chaussée de Waterloo et le café de l'Union. On peut imaginer des choses

Nous réclamons aussi d'ailleurs qu'il y ait une continuité urbanistique plus importante entre le grand Parvis et le Carré Hôtel des Monnaies. Nous le réclamons depuis des années. Dans ce contexte, on peut imaginer un marché un peu mouvant.

Ce serait bien d'y voir plus clair et de rassurer tout le monde sur vos intentions futures afin de confirmer ou infirmer des choses de manière plus précise que ce que vous faites ici en séance du Conseil communal et, parfois, vers l'extérieur.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Je verserai un élément supplémentaire au débat qui n'est pas sans importance, c'est que, quoi qu'il advienne, il faudra aussi effectuer des travaux sur le Carré Janson. On ne peut pas le laisser comme ça non plus.

Vous comprenez donc bien que, pour l'instant, nous sommes amenés à lier le sort de ces deux espaces. J'imagine mal que rien ne soit fait sur le Carré Janson.

Il ne faut donc pas s'exciter pour le moment. Commençons par faire les travaux dans l'esprit prévu. Après, nous verrons.

Ne faisons pas de procès d'intention.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** On avait dit également que le chantier de réaménagement du square Jacques Franck était lié à l'achèvement des travaux qui se déroulent sur le Parvis.

Ce chantier prendra-t-il lui aussi six mois de retard ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB :** J'avais effectivement souhaité décaler de quelques mois le chantier du Parvis de celui du square Jacques Franck pour ne pas embouteiller la circulation avec les deux chantiers ouverts en même temps.

Les travaux au square Jacques Franck devaient démarrer au mois de juin. Ensuite, après l'annonce de la fermeture du tunnel de la Porte de Hal, ils ont été reportés en septembre. Nous avons donc arrêté une date au mois de septembre.

Après discussion avec Beliris, et vu ce que sera l'état d'avancement d'une partie du chantier du Parvis en septembre, il est tout à fait possible de réaliser les deux.

On pourra au mois d'août démarrer le chantier du Parvis et commencer celui du square Jacques Franck. Beliris et le service des Espaces publics ont délimité des zones de travail sur le square Jacques Franck. Ce chantier comprend douze séquences et on pourra commencer le travail sans causer de problèmes.

Avec les travaux de la Porte de Hal qui déjà s'ajoutaient, je ne pouvais pas encore reporter ceux du square Jacques Franck ! Maintenant qu'on est enfin arrivé à trouver un véritable accord avec Beliris – il n'y a plus que la date à fixer –, démarrons. Nous avons fait un travail minutieux au niveau de la circulation et de la mobilité pour pouvoir démarrer ces deux chantiers en même temps.

Le square Jacques Franck n'est pas retardé.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président** : Je ne voudrais pas que l'on se quitte ici, en ayant fait de mauvais procès aux uns et aux autres. De toute manière, je vous rappelle qu'il faudra revenir en Conseil communal lorsqu'il s'agira d'adopter le règlement du nouveau marché. Nous aurons ce débat.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Pourquoi faut-il un nouveau règlement ? Nous n'avons pas adopté un nouveau règlement pour l'installation du marché sur le Carré Hôtel des Monnaies sachant que la localisation était transitoire.

Le règlement que nous avons adopté est valable jusqu'à la fin de la législature. Pourquoi doit-on en adopter un nouveau ?

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR** : C'est nécessaire si on veut requalifier le marché, si on veut le réorganiser, ce que je pense tout le monde souhaite, ne fût-ce qu'en termes d'espace, etc.. Quelques dispositions doivent être adaptées.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Quelles dispositions ?

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR** : Vous verrez bien. C'est ce qui viendra au Conseil, monsieur Henderick. Nous aurons justement l'occasion d'en discuter.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Donc, vous confirmez bien qu'il y aura une modification de l'esprit du marché du Parvis.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Mais non.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Nouveau règlement, nouvelle localisation, nouvel esprit, nouvelles dispositions...

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Monsieur Henderick, je vais vous dire ce que je pense. Qu'il y ait eu ou non des travaux sur le Parvis, il faut tenir compte de ce que ce marché était en pleine régression.

Il va falloir absolument faire en sorte que ce marché retrouve l'attractivité qu'il avait il y a une bonne dizaine d'années. Il faudra faire un travail destiné à donner à ce marché une attractivité supplémentaire à celle qu'il avait ces dernières années. Tout le monde en convient.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Ne fût-ce qu'un zonage pour l'artisanat, le bio, le circuit-court, etc. Cela s'écrit dans un règlement. Requalifier suppose quelques dispositions, monsieur Henderick. C'est tout, c'est la loi.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Évitions les débats inutiles maintenant. Nous allons finaliser les travaux du Parvis point à la ligne.

Nos intentions de départ n'ont pas changé mais cela ne veut pas dire que nous ne devons pas faire un effort d'imagination pour rendre ce marché beaucoup plus attractif. Ce marché avait perdu en attractivité. Personne ne le conteste

Aujourd'hui si les marchés veulent survivre, ils doivent trouver des spécificités complémentaires à l'offre populaire qui est la leur. C'est indispensable.

**Question orale de Monsieur Maron, Conseiller communal, concernant les alternatives à la trémie sur l'avenue Fonsny et la préparation du futur PAD pour le quartier du Midi**

**Mondelinge vraag aan de Heer Maron, Gemeenteraadslid, met betrekking tot alternatieven voor de trechter op de Fonsnylaan en het voorbereiden van het toekomstige ontwikkelingsplan voor de Zuidwijk.**



**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** À l’occasion du débat au Conseil communal sur l’avis de la commune sur le Plan régional de développement durable (PRDD), nous avons discuté de différents éléments relatifs au quartier du Midi, dont la mise en souterrain des trams 81 et 82 qui implique le creusement d’une trémie avenue Fonsny.

Le Collège nous a informés du fait que des alternatives étaient à l’étude. C’est une excellente nouvelle. Pour nous, cette trémie n’est pas une option tant elle est une ineptie urbanistique dont les effets positifs sont par ailleurs largement discutables. Le maintien en surface comporte à nos yeux de nombreux avantages : le maintien de l’arrêt Suède, l’accessibilité renforcée, car pas d’escalators ni d’ascenseurs à prendre, une économie budgétaire, la suppression de la trémie sur la Petite Ceinture, sur le boulevard du Midi, etc. Il permet aussi de réaliser une station Constitution « light » réservée à la ligne Nord-Sud voire plus de station « Constitution » du tout.

Par ailleurs, à l’occasion de débats publics au Parlement, MM. Vervoort et Smet ont respectivement confirmé que des alternatives à la mise en souterrain du tram étaient bien à l’étude.

Il est vrai qu’il est tout à fait possible, dans le cadre des réaménagements des espaces publics prévus autour de la gare, de maintenir le tram en surface et de le faire passer sur les rails par la rue d’Argonne, qui comporte déjà des voies de trams. De là, il est assez aisé de raccorder Bara puis Fiennes pour le 81 et la Petite Ceinture pour le 82 – pour autant que ces trams conservent les mêmes numéros.

Les réaménagements annoncés de la Petite Ceinture (dont le plan vélo) et le Contrat de rénovation urbaine Heyvaert-Poincarré, dont le périmètre va jusqu’à la hauteur de la gare du Midi, offrent aussi des opportunités.

J’aimerais savoir quelles sont les alternatives à la mise en souterrain concrètement étudiées à ce stade et à votre connaissance. Quelles sont les alternatives soutenues concrètement par la commune auprès de la Région. La Région vous a-t-elle donné un timing pour la décision ?

De manière complémentaire, j’aimerais savoir comment la commune compte promouvoir l’information et la participation des habitants autour de l’avenir du quartier du Midi, dans la perspective du futur Plan d’aménagement directeur. Des contacts en ce sens sont-ils pris avec la Région ?

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Des alternatives et variantes ont donc été enfin proposées dans le cadre de l'étude d'incidence.

Je dis « enfin » parce que, pendant tout un temps, on avait d'énormes difficultés à faire admettre par la Stib que des alternatives devaient être examinées. M. Henderick peut en témoigner.

Nous avons obtenu gain de cause puisque toute une série d'alternatives ont été proposées et la décision du Collège du 26 janvier montre assez notre détermination, notamment pour éviter la trémie.

Il est possible de maintenir les trams en surface comme aujourd'hui avec un passage par la rue Couverte. La possibilité de les faire passer par la rue d'Argonne poserait quelques problèmes : difficulté de gestion du carrefour, diminution de la vitesse commerciale des trams, implication sur l'espace public, notamment sur le marché, etc. C'est donc une sous-partie de l'alternative qui me semble compliquée.

L'étude d'incidence en cours va nous éclairer davantage mais il apparaît que la configuration actuelle des trams pourrait être maintenue. Cela permettrait de supprimer la trémie et les travaux d'excavation de l'avenue Fonsny, et de maintenir l'arrêt « Suède ».

Il est question maintenant de voir ce que deviendrait le fameux arrêt « Constitution ». Il y a encore des discussions. Mais, aujourd'hui, je peux dire qu'il y a une forte probabilité pour que l'alternative visant à maintenir les trams en surface et l'arrêt Suède soit l'hypothèse retenue. C'est une avancée significative.

Je me suis entretenu avec le ministre-président ces derniers jours et c'est l'attitude qu'il entend défendre aussi.

On soutient donc les options visant à maintenir les trams en surface sur l'avenue Fonsny.

L'étude d'incidence doit déboucher sur une série de recommandations relatives au projet et aux alternatives.

Le dossier de demande de permis d'urbanisme – amendé, nous l'espérons, dans le sens que je viens de dire – sera soumis à enquête publique, accompagnée de l'étude d'incidence.

Le timing sera évidemment défini au moment où le permis sera demandé.

Nous avons été confrontés à une certaine résistance de la Stib jusqu'il y a quelques semaines encore mais nous avons tenu bon et désormais tout le monde se rallie à une hypothèse qui a aussi l'avantage de coûter moins cher.

C'est donc bien parti, ce projet de trémie sera abandonné et je tiens les différentes alternatives à votre disposition si vous désirez les consulter.

Hormis la situation projetée avec la trémie, toutes les autres options envisagent un maintien du tram en surface avenue Fonsny.

En ce qui concerne le Plan d'aménagement « Midi », il dépend, comme on le sait, des modifications du Code de l'aménagement (CoBAT).

La conversion de l'actuel schéma directeur en Plan d'aménagement directeur (PAD) nécessitera de passer par différents actes d'instruction afin de lui donner la valeur réglementaire attendue par le projet de modification du Code.

En outre, depuis l'élaboration du schéma directeur, les postulats de départ ont changé. J'ai eu l'occasion de vous l'expliquer au dernier Conseil communal, il y a un mois. En effet, tout ça est lié aux projets d'investissement de la SNCB. La consultation de la population par voie d'enquête publique fera sans doute partie de ces actes d'instruction. À ce stade, il n'y a pas eu de contact avec la Région. Une réunion est prévue dans le courant du mois de mai avec le ministre-président pour faire le point sur une méthodologie pour le Plan d'aménagement. Nous tiendrons bon aussi sur la réaffectation des bâtiments vides de la SNCB. Je vous l'ai expliqué.

Je vous rappelle que l'on souhaite une solution pour ces immeubles et que les projets de tours iconiques soient abandonnés. Le ministre-président a d'ailleurs dit qu'il partageait mon point de vue. Maintenant, il faut que la SNCB joue le jeu

Les nouvelles ne sont pas mauvaises. Je verrai prochainement la nouvelle CEO de la SNCB pour essayer de débloquer la situation, mais les quelques informations qui me reviennent semblent aller dans le sens de ce que nous souhaitons : le maintien des gabarits existants et la réaffectation prioritaire des volumes vides actuels.

Ça a l'air d'être plus positif ; cette hypothèse fait son chemin. J'en saurai sans doute davantage lorsque j'aurai vu la nouvelle CEO. Elle a d'ailleurs pris contact avec moi, ce qui signifie qu'il y a une volonté de discuter avec nous.

Je suis assez optimiste. Les planètes sont presque alignées pour arriver à quelque chose qui soit cohérent et le moins dommageable et traumatisant pour le quartier et pour l'urbanisme des lieux. Je vous tiens au courant de l'évolution du dossier.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Je vous remercie pour ces réponses et pour ces nouvelles sur l’alignement des planètes. C’est une bonne chose. Espérons que la SNCB ne change pas d’avis car, vous l’avez dit vous-même à plusieurs reprises, elle change souvent d’avis.

Si des décisions peuvent être prises sur la rénovation de la gare au sens strict, ce serait bien. Les investissements pour la rénovation de la gare semblent confirmés.

Si la SNCB se concentre pour l’avenue Fonsny sur la rénovation du bâti existant...

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Je vous interromps pour ajouter qu’il semble que la question de la localisation des bureaux de la SNCB – soit à la gare du Midi, soit à la gare du Nord, soit tranchée... Je n’ai pas encore confirmation.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** En faveur de la gare du Midi ?

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président :** Oui, le déménagement des bureaux de la SNCB était aussi prévu dans les projets...

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** C’est une bonne chose.

Il faut voir aussi ce que la SNCB compte faire de ses bâtiments situés à la rue de France, etc.

C’est une excellente nouvelle d’apprendre que, selon vous, selon votre interprétation, il y a très peu de chance que la trémie se fasse mais, au contraire, de forte probabilité pour que les trams continuent à circuler en surface. C’est le point de vue que nous défendons depuis le début et je me réjouis que ce soit la direction vers laquelle on semble s’orienter maintenant.

Je me réjouis également qu’un certain bon sens ait fini par prévaloir. Je vais regarder les documents, que vous avez eu la gentillesse d’apporter et qui présentent les différentes options.

Je ne me prononce pas sur la question de savoir s’il faut passer par la rue Couverte ou la rue d’Argonne et, surtout, une fois que l’on est dans la rue Couverte, qu’est-ce qu’on fait et où va-t-on ?

Comme vous le savez, il y a deux stations « Constitution » en fait. La station qui était censée accueillir les trams 81 et 82 n’est pas la même que l’autre, celle prévue pour le Nord-

Sud. Elles sont raccordées l'une à l'autre mais ce sont deux stations distinctes. Il y a donc tout à fait moyen de faire l'une sans faire l'autre. Ce n'est pas très compliqué.

Après, il faut imaginer la manière dont l'on peut passer de l'une à l'autre, dont les usagers du tram peuvent accéder au métro et inversement. Rien de tout cela n'est insoluble. Ils peuvent le faire à plusieurs endroits et, notamment, à la gare du Midi. Il y a lieu de réfléchir à la meilleure gestion possible de la rupture de charge. Mais c'est tout à fait possible même si le tram reste en surface.

Il y a plein d'endroits à Bruxelles, plein de pays au monde et plein de villes où la rupture de charge est efficace et bien organisée entre un transport de surface et un transport souterrain. Ce n'est qu'une question de volonté. Finalement, passer de la surface au -1 ou au -2, ou passer du -3 au -2 ou au -1 – parce qu'au sous-sol, il y a aussi des niveaux –, ce n'est pas très différent.

Il y a lieu de réfléchir à tout ça et nous allons voir ce qu'il y a dans les différentes options. On verra les décisions qui seront prises, comment cela va se passer dans le cadre de l'enquête publique, et comment les uns et les autres, les intervenants divers vont se positionner. En tout cas, c'est bien d'avoir ces nouvelles-là.

Pour la participation sur l'avenir du quartier, selon nous, on ne pourra se contenter d'une enquête publique.

Si c'est un Plan d'aménagement directeur (PAD), c'est évidemment la Région qui le pilotera. Par ailleurs, la modification du Code bruxellois d'aménagement du territoire n'est pas encore terminée, donc ce PAD n'existe pas encore et on ne sait pas très bien comment ils vont fonctionner. On espère que, dans le texte, il y aura aussi des éléments relatifs à la participation. On verra bien ce qui sera voté *in fine*.

Néanmoins, je voulais attirer votre attention dès maintenant sur le fait que, dans le quartier, de plus en plus de gens ont envie de s'exprimer sur le devenir de leur quartier et, jusqu'à présent, les décisions qui ont été prises sur les aménagements du quartier n'ont pas particulièrement intégré de dispositions participatives, de prises de pouls ou d'avis ou de concertation avec les habitants.

Ce serait intéressant que cette fois, plus que les fois précédentes – singulièrement parce que l'on parle aussi de réaménagement des espaces publics, de mobilité, de voiries, etc. – la participation soit conçue en amont. On aura l'occasion d'y revenir parce qu'on n'y est pas encore, je vous l'accorde.

**M. le bourgmestre Charles Picqué, président** : Ici s'achèvent nos travaux en séance publique.

*– La séance publique se termine à 22 h.*